

Enseigner à l'étranger : un plaisir ou une mission ?



© ferrantraite iStock

Plus de 6 000 enseignants français sont en fonction à l'étranger, avec le statut d'expatrié ou de résident. Ils sont au cœur d'un réseau scolaire unique au monde, présent dans plus de 140 pays.



assureur militant

« Mon père était dans la marine marchande, ma mère avait fait ses études en Angleterre, ce qui n'était pas courant à la fin des années 1940. J'ai grandi avec cette attirance pour l'étranger qui était dans nos gènes familiaux ! Par ailleurs, il y avait une certaine lassitude dans mon travail : ça faisait dix ans que j'étais dans le même lycée... » Jérôme, professeur de SVT, résume ainsi ce qui l'a poussé à envisager un poste à l'étranger.

« Pendant vingt-trois ans, j'ai passé la moitié de ma carrière en élémentaire, l'autre en maternelle, et j'avais l'impression d'en avoir fait le tour, constate Sophie. Comme j'avais fait des études de langues, l'idée d'enseigner à l'étranger me trottait dans la tête depuis un moment... »

« Moi aussi, j'ai toujours été attiré par l'étranger, les autres cultures, constate Sébastien, professeur des écoles. J'ai pas mal voyagé, dès que j'ai eu les moyens de le faire. L'idée de partir enseigner à l'étranger est venue naturellement. »

Professeure de lettres (français-latin), Bénédicte a ressenti également cette envie de partir, après dix-huit ans d'enseignement en France : « C'était sans doute lié à une situation économique et politique et qui impactait fortement l'Éducation nationale... Mais c'était aussi un projet familial : pour mes enfants, 10 et 11 ans, ce pouvait être une expérience exceptionnelle si je demandais un poste à l'étranger. »



AEFE : un réseau unique au monde

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ([AEFE](#)) est l'établissement public national, sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI). Elle anime le réseau des écoles, collèges et lycées [homologués](#) par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), appelés établissements d'enseignement français à l'étranger.

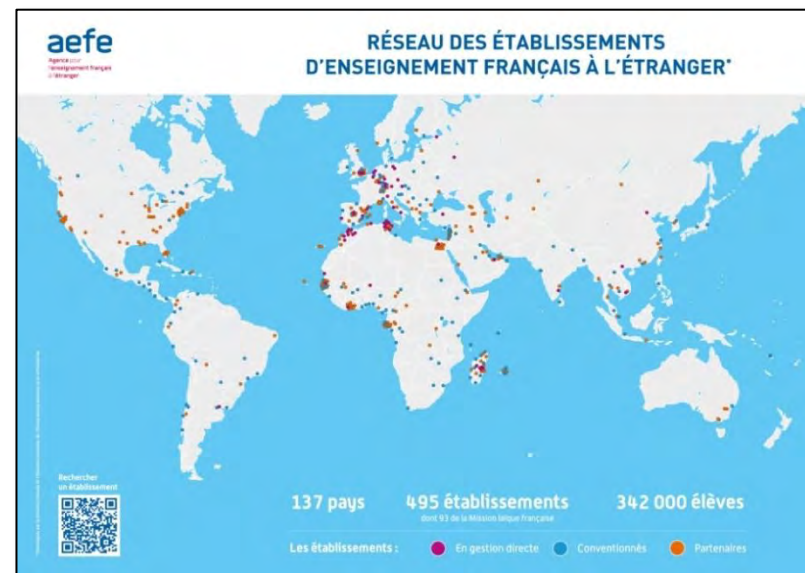
Dans ces établissements, trois types de postes sont possibles :

- ceux des [expatriés](#) obligatoirement titulaires de l'Éducation nationale, recrutés par l'AEFE pour une période de trois ans renouvelables pour deux périodes d'un an ;
- ceux des [résidents](#), également titulaires de l'Éducation nationale, recrutés par l'AEFE sur proposition des chefs d'établissement, après avis des commissions consultatives paritaires locales (CCPL), pour une durée de trois ans renouvelables ;
- ceux des [contrats locaux](#), employés directement par l'établissement scolaire, avec un contrat (donc un salaire) conforme au droit local.

Les profils de poste et les modalités de candidature varient en fonction de la situation initiale et du type de poste brigué : [le site de l'AEFE](#) donne le détail des conditions à remplir.

Implantée dans 137 pays, avec 495 établissements et 342 000 élèves, l'agence pilote un réseau unique au monde. Il est unique d'abord par sa taille, car implanté presque partout dans le monde. Et dans certains pays, il y a plusieurs établissements ; par exemple 47 aux États-Unis !

Mais ce réseau est unique pour une autre raison : dans tous ces établissements, c'est l'offre éducative française qui est proposée. Pour un élève français qui partirait de Bangkok pour Bogota en cours d'année, rien ne changerait, à part le dépaysement géographique. D'un point de vue scolaire, il



retrouverait la même progression, les mêmes programmes, les mêmes diplômes. Ainsi, quand les élèves passent le baccalauréat, (97 % de réussite dans le réseau en 2016, dont 22 % de mentions très bien), ils obtiennent un diplôme de l'académie de rattachement en France, par exemple celle de Bordeaux pour l'Amérique.

Ce modèle français fait le succès de ces établissements. Des parents qui ne parlent pas français y scolarisent leurs enfants, car ils ont confiance dans cet enseignement, reconnu y compris à l'international, qui permet aux bacheliers de poursuivre leurs études supérieures en France ou dans de grandes universités étrangères. Le dynamisme des associations d'anciens élèves de ces établissements, regroupées en une fédération mondiale, l'Association des anciens élèves des lycées français du monde (ALFM), montre d'ailleurs l'attachement à cette éducation « à la française ».

Dans une vie d'enseignant, l'envie d'un poste à l'étranger peut mûrir doucement, en attendant que le bon moment soit trouvé. *« J'en avais très envie, et j'ai fait des demandes partout, surtout en Asie, et en particulier au Laos, se souvient Sophie. J'ai eu du mal à avoir un poste, et je n'ai pas fait la difficile : quand un poste en contrat local s'est présenté au [lycée français de Vientiane](#), j'ai demandé ma mise en disponibilité. Dans ce cas-là, on met alors sa carrière en suspens pour un salaire moindre, mais c'est un choix. Et heureusement, dès la deuxième année, j'ai obtenu un poste de résident dans ce même lycée. »*

Pour Jérôme, le projet familial visait le Québec : *« Mais il n'y avait aucun poste disponible. En revanche, le [lycée français Saint-Louis](#) de Stockholm cherchait un prof de SVT. Nous connaissions bien la Suède. Nous nous sommes dit : pourquoi pas ? »* Avec sa femme et ses trois enfants, âgés de 2 à 9 ans, Jérôme est ainsi parti de 2003 à 2009.

Des élèves pas comme les autres

« Au départ, j'ai eu envie de faire une expérience d'un an à l'étranger, raconte Sébastien. J'ai sollicité la Mission laïque française, qui m'a proposé un poste en Chine, à Chengdu, où j'étais le seul Français dans la division américaine d'une école chinoise. C'était une expérience extraordinaire. Alors, j'ai fait une deuxième année... Puis est venu le moment d'aller vers d'autres projets. Depuis sept ans, je suis à Rauma, en Finlande, dans une [école d'entreprise](#) créée pour les enfants des salariés d'Areva. »

Une fois le poste décroché, il faut s'attendre à quelques surprises, comme le raconte Bénédicte : *« J'avais en tête qu'un lycée français accueille des élèves français*

exclusivement. Pas du tout ! À [Tenerife](#), où je suis depuis 2014, il y a 95 % d'enfants espagnols, scolarisés là depuis l'âge de 3 ans. Même s'ils ont une maîtrise de la langue française stupéfiante - à l'oral tout du moins - cela reste des élèves étrangers, et on ne peut pas appliquer nos programmes à la lettre. Pour eux, les fables de La Fontaine et cette langue du XVII^e siècle, c'est du "chinois" ! Il a fallu changer ma façon de travailler. »

Au Laos, Sophie doit faire face à une situation plus cosmopolite : *« C'est un lycée de taille moyenne et nous accueillons des enfants de dix-huit nationalités ! Dans ma classe de grande section, j'ai autant de petits Français que de Laotiens, ainsi qu'un Australien et un Canadien. Mon collègue, en moyenne section, a plusieurs Coréens... »*

Sébastien ne s'attendait pas à enseigner dans des [bâtiments préfabriqués](#), plantés dans une sorte de terrain vague : *« C'est très confortable à l'intérieur ! Et les conditions dans lesquelles je travaille sont incroyables. Nous avons quarante-deux élèves, et nous sommes cinq enseignants titulaires de l'Éducation nationale. Cela nous fait des classes à très petits effectifs, tant dans le primaire*



© MLF Monde / Collège Jules Verne de Tenerife / DR



© MLF Monde / Dallas International School / DR

que dans le secondaire. Nous avons des élèves que nous connaissons par cœur, et nous savons comment intervenir pour aider chacun d'entre eux à progresser. »

Un modèle qui résiste à l'export

« Enseigner à Tenerife, c'est un vrai plaisir, constate Bénédicte. J'ai des élèves avides de connaissances, avec de grandes capacités intellectuelles, différents du public français, très consommateur, parfois en décrochage... Si ce lycée français existe, c'est parce que des parents canariens ont demandé son ouverture en considérant que l'enseignement français est beaucoup moins dogmatique, beaucoup plus réflexif, avec des méthodes inductives... Rien à voir avec l'enseignement espagnol ! Il faut aller à l'étranger pour constater que notre enseignement en France est d'une grande qualité, qu'il prépare à l'esprit critique, à la distanciation, qu'il met l'élève au centre de l'enseignement et non pas le savoir. »

Ces établissements français de l'étranger accueillent des publics divers, culturellement et économiquement. Il faut

Avec la Mission laïque française

Fondée en 1902, reconnue d'utilité publique en 1907, la [Mission laïque française](#) est une association centenaire : *« Elle a été créée par des personnalités de l'Éducation nationale quand il n'y avait pas d'organisation diffusant l'enseignement français dans le monde, rappelle Jean-Christophe Deberre, directeur général de la Mission laïque française. Elle a été fondée à un moment où s'enracinaient des principes républicains basés sur les valeurs de la République et de la laïcité. Pour nous, c'est un héritage, qui a une valeur particulière aujourd'hui. »*

« Nous ouvrons régulièrement des établissements en pleine responsabilité. Le dernier en date, c'est le lycée Mermoz à Abidjan, qui a rouvert à la demande du président ivoirien, et qui, deux ans après, compte 2 000 élèves. Nous travaillons aussi avec un nombre croissant de partenaires qui nous demandent notre soutien pédagogique pour être reconnus par la France, notamment en Amérique du Nord et en Afrique. Ainsi, des écoles publiques gabonaises ont bénéficié de ce soutien. Mais nous subissons aussi les évolutions du monde tel qu'il est. Par exemple, les écoles d'entreprises subissent le contrecoup de la crise économique, avec des sociétés qui sont obligées de faire des économies. »

Dès qu'une entreprise française mène un gros chantier à l'étranger, la Mission laïque est en mesure de créer une école pour les enfants des salariés : *« Notre statut associatif nous permet d'être très souples et réactifs ! Nous n'avons pas les contraintes des structures étatiques. C'est pourquoi on nous utilise pour des actions de coopération éducatives originales, par exemple avec l'Angola ou l'Afghanistan. »*

La Mission laïque c'est :

- 560 enseignants détachés de l'Éducation nationale,
- 110 établissements d'enseignement français à l'étranger*,
- plus de 55 000 élèves scolarisés dans 41 pays,
- 8 actions de coopération éducative dans 6 pays.

* Avec ceux gérés par l'AEFE, ils constituent le réseau des établissements français de l'étranger.

noter que ce réseau est en partie constitué par des établissements privés de droit local. Sous conditions de ressources, les enfants français peuvent bénéficier d'une aide à la scolarité. Pour les enfants étrangers, il peut exister des bourses internes, comme certains établissements ont pu les mettre en place localement. Cette question du coût de la scolarité dans ces établissements est évoquée dans un [rapport d'information](#) publié par les parlementaires en 2010.

La qualité des publics concernés autant que les conditions d'enseignement contribuent à l'attrait de ces établissements. Beaucoup d'enseignants souhaitent le renouvellement de leur contrat. *« J'ai effectué la demande, précise Bénédicte. Après six ans à Tenerife, j'envisage de tenter autre chose à l'étranger, tant que mes enfants sont en âge du collège et du lycée. J'aimerais bien un pays où ils puissent apprendre l'anglais, par exemple. Mais je sais que ce sera compliqué : il y a beaucoup de demandes... »*



© MLF Monde / Toronto French School / DR

Enseigner pour l'Europe

L'Union européenne dispose d'un [réseau d'écoles européennes](#). Pour y enseigner, il faut être titulaire de l'Éducation nationale et avoir une solide formation en Français langue étrangère, ainsi qu'une grande capacité d'adaptation à un système éducatif spécifique.

- Les Écoles européennes recrutent du [personnel enseignant détaché](#) par les gouvernements des États membres de l'Union européenne. Pour la France, [les modalités de candidature sont détaillées ici](#).
- Ces écoles accueillent également du [personnel enseignant recruté localement](#) (les « chargés de cours »).
- Enfin, il existe également un [réseau d'écoles européennes agréées](#), que les candidats peuvent [contacter](#) directement.

LabelFranceEducation : l'enseignement bilingue

Lancé en 2012, le [LabelFranceÉducation](#) est accordé à 158 établissements scolaires étrangers qui participent, dans le cadre de leur enseignement national, au rayonnement de la langue et de la culture françaises. Ces établissements implantés dans 35 pays accueillent quelque 65 000 élèves. Pour obtenir ce label, les établissements doivent proposer un enseignement renforcé de langue française et un enseignement en français d'au moins une discipline non linguistique, l'ensemble représentant au moins 20 % du nombre hebdomadaire d'heures d'enseignement. Pour ce faire, ils font appel à des enseignants francophones recrutés localement. Les [offres d'emploi du réseau](#) sont accessibles en ligne ou directement auprès des établissements.

« Désormais, cela fait onze ans que je vis et travaille à l'étranger, et j'ai passé un cap qui me ferait presque peur de devoir rentrer en France, avoue Sébastien. Je ne suis plus la même personne. Ici, je me sens utile, pas seulement en tant qu'enseignant. Nous sommes aussi clairement investis dans la mission de porter des valeurs humanistes, chères à la MLE, ou de favoriser le développement des entreprises françaises. »

« Nous avons bien conscience de participer à l'action diplomatique de la France, souligne Sophie. À l'AEFE, nous y sommes très sensibilisés et bien des décisions concernant notre établissement viennent de l'ambassade. » Et Bénédicte d'ajouter : « Si nous sommes respectés, c'est bien parce que nous sommes porteurs de cette langue française admirée et des valeurs de notre pays. Lors des événements organisés par le consul, la mairie ou l'Alliance française, il y a toujours une délégation de professeurs, car c'est aussi notre rôle de participer... »

Partir un jour, partir toujours ?

« En Chine, j'ai rencontré ma femme. Désormais, je sais que mon avenir n'est pas forcément en France », résume Sébastien. En revanche, Jérôme a connu l'épisode douloureux du retour : « Quand nous sommes revenus en France, en 2009, on ne peut pas dire que j'étais attendu ! C'était dans un cadre de restrictions de postes, j'avais juste une priorité sur mon département d'origine et je me suis retrouvé en pleine campagne, dans un petit collège avec beaucoup de problèmes. Ça a été dur. Très dur... Heureusement, au bout d'un an, j'ai pu obtenir un poste dans un autre établissement. Ce qui a été difficile aussi, c'est de sentir qu'en six ans en Suède, j'avais accumulé des compétences qui n'avaient plus d'utilité. Par exemple, j'avais pris la peine de passer une certification complémentaire pour enseigner en anglais. Et j'ai été très déçu de voir que ce genre de compétences est très peu ou très mal utilisé en France. »

D'autres pistes pour partir

L'Alliance française : implanté dans 132 pays, ce réseau culturel accueille plus de 500 000 étudiants, en particulier pour y suivre des cours de français. L'Alliance française recherche donc des enseignants ayant suivi cette formation en Français langue étrangère (FLE), qu'elle dispense aussi. Elle bénéficie aussi du détachement des titulaires de l'Éducation nationale pour les postes de direction.

Être assistant : il faut être étudiant, être âgé de 20 à 30 ans, et avoir une bonne connaissance de la langue du pays d'accueil pour demander un poste d'assistant. Le travail consiste à seconder un professeur de français, pendant sept à douze mois. Environ [2 000 postes d'assistants](#) de français sont à pourvoir chaque année, dans 21 pays.

Être lecteur : il s'agit d'assurer les travaux pratiques dans une université étrangère. Pour cela, il faut au minimum un master en langue étrangère et adresser sa candidature aux établissements, de préférence à ceux qui ont des départements de français langues et civilisations. Le fait de pouvoir attester d'un diplôme de français langue étrangère est un plus, fréquemment exigé.

Le domaine des experts : des écoles privées recrutent des spécialistes - linguistes, commerciaux, techniciens - capables d'enseigner le langage spécifique à leur domaine à des étrangers. Par exemple, la [Chambre de commerce et d'industrie de Paris](#) a un programme de transfert d'ingénierie pédagogique, qui lui permet de répondre aux besoins de formations de partenaires étrangers.